

Licences Accès Santé

Attention

Depuis la rentrée 2020, la PACES (première année commune des études de santé) est remplacée par de nouveaux parcours pour avoir accès aux études de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique.

A partir de la rentrée 2021 l'accès aux études de kinésithérapie se fait par le PASS-Readaptation (PASS-R) ou la licence STAPS passerelle kiné. Le PASS ou les LAS ne donnent pas accès aux études de kinésithérapie.

<https://www.etudiant.gouv.fr/cid146955/fin-de-la-paces-quelles-nouveautes-pour-les-etudes-de-sante.html>(<https://www.etudiant.gouv.fr/cid146955/fin-de-la-paces-quelles-nouveautes-pour-les-etudes-de-sante.html>)

La réforme de l'accès aux études de santé fixe un cadre national à l'intérieur duquel chaque université peut construire des dispositifs différents. Le dispositif qui vous est présenté ici est donc celui de l'université Clermont Auvergne.

LAS Licences accès santé : portails et mentions	Parcoursup : 400 places
LAS 1 Biologie / Chimie	120
LAS 1 Mathématiques / Physique-SPI	40
LAS 1 Informatique / Mathématiques	40
LAS 1 Mathématiques / Chimie	40

LAS 1 Droit	40
LAS 1 Gestion – économie	40
LAS 1 Psychologie	40
LAS 1 Histoire - Lettres – Philosophie	40

Dans Parcoursup :

- Les LAS Droit et Psychologie sont des sous-vœux des licences Droit et Psychologie.
- Les portails LAS sont des vœux distincts.

Présentation des LAS

L'UCA propose 8 LAS :

- 2 LAS combinant une discipline (Droit ou Psycho) avec une mineure Santé
- 6 portails LAS qui combinent deux disciplines avec une mineure Santé

La mineure santé délivre 20 crédits : 18 crédits UE santé et 2 crédits découverte des métiers et préparation des épreuves d'oral.

La majeure délivre 40 crédits dont une UE de langue étrangère.

Des éléments concernant le contenu des majeures de chaque LAS seront affichés ultérieurement.

- **[Mineure santé PASS - LAS](https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-laces-aux-etudes-de-sante/mineure-sante-pass-las)**(<https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-laces-aux-etudes-de-sante/mineure-sante-pass-las>)
- **[Portails LAS](https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-laces-aux-etudes-de-sante/portails-las)**(<https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-laces-aux-etudes-de-sante/portails-las>)

Conditions d'accès aux études de santé

L'inscription en LAS compte pour une candidature.

Tout étudiant peut candidater à une ou deux formations de santé. Il détermine son choix dans le cadre d'un calendrier fixé par l'UCA à la fin du premier semestre. Le module de découverte des métiers est ainsi placé au S1.

Condition de recevabilité de la candidature : **valider les 60 crédits en première session et valider [la mineure santé](https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-laces-aux-etudes-de-sante/mineure-sante-pass-las)**(<https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-laces-aux-etudes-de-sante/mineure-sante-pass-las>) (bloc de 20 crédits) avec un moyenne supérieure ou égale à 10.

Une seconde session est organisée pour les étudiants inscrits dans les LAS mais cette seconde session ne permet pas de se présenter aux épreuves d'admission aux filières de santé.

Conditions d'admission en deuxième année des études de santé : le classement se fait sur les UE de la majeure (tout ou partie, précisé pour chaque LAS ou portail LAS). Une partie des étudiants seront admis directement, d'autres candidats seront proposés aux épreuves du second groupe (oraux) qui détermineront les étudiants admis aux études de santé.

- [Modalités d'accès aux études de santé pour les étudiants en réorientation](https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-laces-aux-etudes-de-sante/modalites-daces-aux-etudes-de-sante-pour-les-etudiants-en-reorientation)(<https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-laces-aux-etudes-de-sante/modalites-daces-aux-etudes-de-sante-pour-les-etudiants-en-reorientation>)

Poursuite d'études

Les étudiants inscrits dans une LAS ayant validé 60 crédits mais n'ayant pas été admis dans la formation de santé de leur choix, poursuivent en L2 dans la mention correspondant à la LAS première année dans laquelle ils sont inscrits ou une des mentions correspondant au portail LAS de première année dans lequel ils sont inscrits.

S'ils souhaitent présenter à nouveau leur candidature à une / ou deux formation(s) de santé, ils s'inscrivent dans la L2 LAS de cette mention.

LAS 1 première chance

LAS 2 deuxième chance

LAS 1 Biologie / Chimie	LAS 2 Biologie
	LAS 2 Chimie
LAS 1 Mathématiques / Physique-SPI	LAS 2 Mathématiques
	LAS 2 Physique
	LAS 2 Sciences pour l'ingénieur
LAS 1 Informatique / Mathématiques	LAS 2 Mathématiques
	LAS 2 Informatique
LAS 1 Mathématiques / Chimie	LAS 2 Mathématiques
	LAS 2 Chimie
LAS 1 Droit	LAS 2 Droit
LAS 1 Gestion – économie	LAS 2 Gestion
	LAS 2 Economie
LAS 1 Psychologie	LAS 2 Psychologie
LAS 1 Histoire Lettres Philosophie	LAS 2 Histoire
	LAS 2 Lettres
	LAS 2 Philosophie

Le nombre de places en deuxième année du premier cycle des études de santé, Maïeutique, Médecine, Pharmacie et Odontologie est réparti entre les différentes voies d'accès. Il sera publié sur cette page début avril 2020.

Éléments pédagogiques

Mineure santé PASS - LAS(<https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-laces-aux-etudes-de-sante/mineure-sante-pass-las>)

Portails LAS(<https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-laces-aux-etudes-de-sante/portails-las>)

Rechercher une formation

`/**/ .autocomplete-no-suggestion, .tooltip-inner{display:none;> /**/`

Attention

Réforme de l'accès aux études de santé et diversification des voies d'accès aux études de santé
(<https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-laces-aux-etudes-de-sante>)

À la rentrée 2020, la PACES (première année commune des études de santé) est remplacée par de nouveaux parcours pour avoir accès aux études de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de kinésithérapie :

<https://www.etudiant.gouv.fr/cid146955/fin-de-la-paces-queelles-nouveautes-pour-les-etudes-de-sante.html>(<https://www.etudiant.gouv.fr/cid146955/fin-de-la-paces-queelles-nouveautes-pour-les-etudes-de-sante.html>)

À consulter

[Candidature et inscription](https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription)(<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription>)

[Orientation et insertion pro.](https://www.uca.fr/formation/reussite-orientation-et-insertion)(<https://www.uca.fr/formation/reussite-orientation-et-insertion>)

[Devenir des étudiants](https://www.uca.fr/formation/reussite-orientation-et-insertion/devenir-des-etudiants)(<https://www.uca.fr/formation/reussite-orientation-et-insertion/devenir-des-etudiants>)

[Statistiques sur la réussite](https://www.uca.fr/formation/reussite-orientation-et-insertion/statistiques-sur-la-reussite)(<https://www.uca.fr/formation/reussite-orientation-et-insertion/statistiques-sur-la-reussite>)

[UCA Pro](https://www.ucapro.fr/)(<https://www.ucapro.fr/>)

[Statuts spécifiques d'étudiant](https://www.uca.fr/campus/statuts-specifiques-detudiant)(<https://www.uca.fr/campus/statuts-specifiques-detudiant>)

International

[Venir étudier à l'UCA](https://www.uca.fr/international/venir-a-l-uca-1)(<https://www.uca.fr/international/venir-a-l-uca-1>)

<https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/las>(<https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/las>)